



DÉCAPE

*Défense du Cadre de vie, du Patrimoine et de
l'Environnement de Mignaloux-Beauvoir*

Mignaloux-Beauvoir, le 14 septembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Samedi 21 septembre 2019 à l'occasion des journées du Patrimoine, le Parc du Logis de la Cigogne à Mignaloux-Beauvoir sera exceptionnellement ouvert au public pour sa labellisation « Ensemble Arboré Remarquable »

Samedi 21 septembre 2019 à partir de 14h30, le public est invité à participer à la cérémonie officielle de labellisation du Parc de la Cigogne à Mignaloux-Beauvoir et à découvrir librement son remarquable patrimoine arboré séculaire, environnemental et sa biodiversité préservée. Pour les petits et les grands, un parcours ludique sera proposé afin de guider leur découverte des espèces d'arbres les plus prestigieuses.

Attribuée et organisée par l'association nationale *A.R.B.R.E.S remarquables*, cette labellisation est une reconnaissance nationale rare (il n'existe que deux autres sites labellisés « Ensemble Arboré Remarquable » dans la Vienne) pouvant contribuer à protéger cette exceptionnelle concentration d'arbres remarquables (variétés /essences, âge, taille) répartis sur les 25 hectares du Parc de la Cigogne.

En marge de cette manifestation, l'association DECAPE (**DE**fense du **CA**dre de vie, du **P**atrimoine et de l'**E**nvironnement de Mignaloux-Beauvoir) présentera ses propositions pour que ce patrimoine arboré exceptionnel, constituant l'une des composantes du « poumon vert » de l'Est de l'agglomération de Poitiers, reste protégé et épargné par plusieurs projets d'aménagements routiers menaçant le territoire communal de Mignaloux-Beauvoir, ainsi que son patrimoine naturel ou historique.

Rappel important : le Parc de la Cigogne est un parc privé dont l'accès est interdit en dehors des Journées du Patrimoine des 21 et 22 septembre 2019.

Association ARBRES remarquables

L'association A.R.B.R.E.S. travaille avec l'Office National des Forêts (ONF) dans une démarche commune de préservation et de mise en valeur des arbres remarquables sur le territoire français. Depuis l'an 2000, l'association attribue le label "Arbre Remarquable de France" aux communes, collectivités territoriales, établissements publics et propriétaires privés qui, possédant un arbre exceptionnel, signent un accord de partenariat avec

l'association. Cette labellisation implique notamment un engagement d'entretien, de sauvegarde et de mise en valeur de l'arbre en question, considéré comme patrimoine naturel et culturel, ainsi que la mise en place sur le site d'un panneau de présentation de l'arbre.

Pour ce qui concerne le Parc de la Cigogne à Mignaloux-Beauvoir, en raison des nombreux arbres remarquables par leur diversité, leurs essences et caractéristiques, localisés au sein d'un ensemble arboré de 25 hectares, c'est l'ensemble du parc qui se voit attribuer le label « Ensemble Arboré Remarquable ».

Infos pratiques

- **Localisation** : Château de la Cigogne – route du Château à Mignaloux-Beauvoir. GPS : 46.547384, 0.415854
- **Stationnement** : **pour les vélos** autorisé à l'entrée du parc de la Cigogne, **pour les voitures** sur la place de l'église de Mignaloux-Beauvoir, puis accès à pied par la route du Château (300 mètres).

Document joint : affiche d'invitation.

Contacts :

M. Daniel Papin
Correspondant départemental de l'association A.R.B.R.E.S
Tél. : 06 20 31 69 96

M. Patrick Ferrer
Président de l'association DECAPE

Mèl : president@decape.fr
Tél. : 06 03 44 53 03